

Le Petit Journal



Bureaux : rue Confort, 14, à Lyon

Abonnements Lyon et Rhône
TROIS MOIS..... 5 FR.
SIX MOIS..... 9 FR.
UN AN..... 18 FR.

LYONNAIS

UN NUMÉRO : CINQ CENTIMES

Abonnements Départements
TROIS MOIS..... 6 FR.
SIX MOIS..... 12 FR.
UN AN..... 24 FR.

Samedi 20 Mai 1871

L'APPEL DU DÉSPOIR

Pendant qu'ils se préparent à fuir, les membres de la Commune, jaloux de continuer la lutte quelques jours encore, et fiers, sans aucun doute, d'envoyer à la mort quelques malheureux égarés de plus, lancent leurs plus foudroyantes proclamations.

Celui-ci arme des citoyennes volontaires.

Celui-là déclare que les mèches sont allumées pour mettre le feu aux poudres.

Vaines menaces, rodomontades inutiles, mais que l'on peut comprendre et excuser de la part d'hommes désespérés.

Mais lorsque le cynisme est prémédité, lorsque l'hypocrisie politique se répand en accusations à peine dissimulées contre la province, qui est et qui reste l'espoir de la France et de la République, notre conscience se révolte, et nous protestons.

Eh ! quoi ! La France a solennellement prononcé son verdict ; elle a dit : « Je veux la République, parce que la République m'assurera à jamais contre le despotisme d'en haut et la tyrannie d'en bas ; je repousse avec horreur la Commune, dictature oppressive, négation de la liberté... »

Et il se trouve un membre de la Commune qui pousse l'audace jusqu'à insinuer que la France est de connivence avec ce pouvoir d'aventure, allié et complice des plus cruels ennemis de la France.

Ce membre de la Commune, qui fut un plat valet sous l'empire, écrit aux gages de MM. Clément Duvernois et Auguste Vitu, est M. Paschal Grousset, aujourd'hui délégué aux relations extérieures.

Il faut lire ce manifeste, parce qu'il faut en faire justice. Le voici, il est adressé « Aux Grandes Villes » :

Après deux mois d'une bataille de toutes les heures, Paris n'est ni las, ni entamé, Paris lutte toujours sans trêve, sans repos, infatigable, héroïque, vaincu, Paris a fait un pacte avec la mort. Derrière ses forts, il a ses murs, derrière ses murs, ses barricades, derrière ses barricades, ses maisons, qu'il faudrait lui arracher une à une et qu'il brait sauter plutôt que de se rendre à merci.

Grandes villes de France, assisterez-vous immobiles et impassibles à ce duel à mort de l'avenir contre le passé, de la République contre la monarchie ?

Où verrez-vous, enfin, que Paris est le champion de la France et du monde, et que ne pas l'aider, c'est le trahir ?

Vous voulez la République, ou vos votes n'ont aucun sens ; vous voulez la Commune, car la repousser ce serait abdiquer votre part de souveraineté nationale ; vous voulez la liberté politique et l'égalité sociale, puisque vous l'écrivez sur vos programmes ; vous voyez clairement que l'armée de Versailles est l'armée du bonapartisme, du centralisme monarchique, du despotisme et du privilège, car vous connaissez ses chefs et vous vous rappelez leur passé.

Qu'attendez-vous donc pour vous lever ? Qu'attendez-vous pour chasser de votre sein les infâmes agents de ce gouvernement de capitulation et de honte, qui mendie et achète, à cette heure même, de l'armée prussienne, les moyens de bombarder Paris par tous les côtés à la fois ?

Attendez-vous que les soldats du droit soient tombés jusqu'au dernier sous les balles empoisonnées de Versailles ?

Attendez-vous que Paris soit transformé en cimetière, et chacune de ses maisons en tombeau.

Grandes villes, vous lui avez envoyé votre adhésion fraternelle ! Vous lui avez dit : De cœur, je suis avec toi.

Grandes villes, le temps n'est plus aux manifestes, le temps est aux actes, quand la parole est au canon.

Assez de sympathies platoniques ; vous avez des fusils et des munitions, aux armes ! Debout les villes de France !

Par vous regarde, Paris attend que votre cercle se serre autour de ses lâches bombardeurs et les empêche d'échapper au châtiment qu'il leur réserve.

Paris fera son devoir et le fera jusqu'au bout.

Mais ne l'oubliez pas : Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Nantes, Bordeaux et les autres... si Paris succombait pour la liberté du monde, l'histoire vengeresse aurait le droit de dire que Paris a été égorgé parce que vous avez laissé s'accomplir l'assassinat !

Paris, 15 mai 1871.

Le délégué de la Commune aux relations extérieures,
PASCHAL GROUSSET.

Et voilà à quoi ont abouti les députations conciliatrices des départements qui, justement émus des malheurs de la guerre civile, allaient supplier le gouvernement de Versailles de la faire cesser.

Le gouvernement de Versailles ren-

voyait les conciliateurs à Paris et là ils recevaient des réponses insultantes pour le gouvernement et l'Assemblée issus du suffrage universel.

Aujourd'hui, la Commune se prévaut de ces démarches, feint de les considérer comme des actes d'adhésion, quand elle sait parfaitement qu'elles étaient inspirées par la pitié, alors qu'elle a déclaré cent fois que les conciliateurs étaient des traitres.

Cet appel suprême ne sera pas plus entendu que les excitations antérieures.

La province attend, anxieuse, la fin de la guerre civile, mais elle n'engagera pas sa responsabilité.

Elle sait maintenant quel était le but de la révolution du 18 mars ; elle sait que si elle a conquis ses franchises communales, c'est malgré l'insurrection de Paris.

Et elle ne ressentira que de l'irritation en recevant ce manifeste, qui est pour elle une grossière insulte.

La province, avons-nous dit, est le gardien fidèle des principes républicains ; le manifeste de M. Paschal Grousset, en restant sans écho, démontrera jusqu'à l'évidence que la province est désormais émancipée du joug de Paris.

Dans la grande et forte unité nationale, il n'y a plus, désormais, d'absorbante suprématie.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Operations militaires

Versailles, 17 mai, midi.

Aucun fait militaire n'est jusqu'à présent signalé.

Nouvelles de Paris

Versailles, 17 mai 1871.

Les renseignements venus de Paris, à la date du matin, confirment que la colonne Vendôme a été abattue hier soir à 5 heures et demie.

La déclaration de 21 membres formant la minorité de la Commune contre la dictature du Comité de salut public est considérée comme une démission effectuée :

Un décret de la Commune adjoint un commissaire civil à chaque général.

Versailles, 17 mai, 10 h. 5, soir.

La poudrière du Trocadéro a sauté à cinq heures et demie du soir ; l'explosion a été épouvantable et entendue jusqu'à Versailles.

On assure que cette explosion a été occasionnée par un obus de la batterie de Breteuil.

LA COLONNE VENDÔME

Paris, 16 mai 1871.

La colonne Vendôme est abattue.

Cet acte odieux, qui est une barbarie inutile, a été consommé à cinq heures et demie du soir.

La colonne est tombée sans bruit, pour ainsi dire, du côté de la rue de la Paix, sur le lit de fascines qui lui avait été préparé. Elle a soulevé des nuages de poussière au milieu desquels elle a disparu. La foule était nombreuse sans doute, mais beaucoup moins qu'on ne l'aurait cru.

La colonne s'est disloquée en touchant terre. La statue a un bras cassé et la tête détachée du tronc.

Avant de faire tomber ce monument, on avait attaché un drapeau tricolore à son sommet. Aussitôt après sa chute, on a arboré quatre drapeaux rouges aux angles du piédestal.

Le général Bergeret et un sergent ont prononcé des discours très-applaudis.

Trois orchestres jouaient des airs nationaux.

Plusieurs membres de la Commune assistèrent à cette cérémonie du balcon du ministère de la justice. M. Glais-Bizoin était présent.

Dans la soirée, une foule très-considérable cette fois n'a cessé de circuler sur les boulevards, dans les rues de la Paix, de Rivoli, Saint-Honoré, etc. Chacun semblait vouloir constater de visu que la colonne n'existait réellement plus.

S'il faut en croire le *Vengeur*, la place Vendôme s'appelle dès à présent : place internationale.

L'abattage de la colonne avait été soumissionné au prix de 35,000 fr. Il y avait un dédit de 500 francs par jour à partir du 4 mai, ce qui réduit de 6,000 francs la somme à payer.

LA DISSOLUTION

Paris, 16 mai 1871.

Le décret relatif aux cartes d'indemnité a causé une terrible querelle à l'hôtel de Ville.

Le citoyen Vermorel, qui trouvait la

Veuilleton du PETIT JOURNAL

HENRIETTE

Histoire d'une Faute

XV - A

Vivonne s'était contenté de lui répondre par un regard, un serrement de main ; elle avait eu confiance, elle avait partie.

Partie avec la nourrice. Cette femme aurait pu parler, Henriette pourrait s'entretenir avec elle du trésor perdu.

Vivonne, libre de ses mouvements, fut conseil avec Zug et Yambo. Leur érection, comme leur dévouement, fut à toute épreuve.

La première pensée de Yambo fut de savoir comment, par où le ravis-

seur était venu, s'était enfui.

Zug courut chercher Fritz Kulm, le

seul guide qui connût tous les sentiers d'alentour, tous ceux de la Suisse.

Quant à Vivonne, il cherchait Cavaglia.

Vainement les deux serviteurs et le guide s'efforcèrent de l'entraîner sur la piste qu'ils avaient découverte. Il les laissa partir, les excitant, leur donnant de l'or à semer sur toutes les routes, mais lui-même resta à Altorf.

— Il la croit encore ici, pensait Vivonne ; il y reviendra.

Trois jours s'étaient écoulés. D'heure en heure, Vivonne s'informait. Cavaglia reparut enfin, à l'hôtel du *Lion Noir*.

Rodolphe était blême et paraissait brisé de fatigue. Nonobstant, dans ses traits, une sombre énergie, une volonté indomptable.

— Ah ! fit-il en voyant entrer le marquis ; ah ! vous voilà, cousin ?...

— Etes-vous donc étonné de ma visite ? demanda Vivonne.

— Non, je m'y attendais. Que venez-vous me proposer ?

— La moitié de ma fortune... ma fortune tout entière.

Cavaglia haussa les épaules et sourit.

Albert s'écria :

— Mais que voulez-vous donc ?

Rodolphe répondit :

— Elle !

Chose étrange, pas plus avec Cavaglia qu'avec Henriette, on ne s'était demandé quel était l'auteur du rapt. Nul doute, pas d'affirmation ni de démenti. Chacun savait à quoi s'en tenir. C'était comme une partie qui se jouait à jeu découvert.

Après un temps, Vivonne reprit :

— Avant tout, monsieur, souvenons-nous d'une chose qui doit nous être également sacrée... la réputation de la femme que nous aimons tous les deux.

— Ah ! s'écria Rodolphe, vous l'aimez donc ?

— Pourquoi m'en défendrais-je... je ne voulais d'abord que tenir ma parole envers vous, la sauver, être son ami, son frère. L'amour est venu.

Un amour profond, dévoué. Aucun sacrifice ne me coûtera pour qu'elle soit heureuse.

— Même avec moi, monsieur de Vivonne ?

— Même avec vous, Cavaglia.

Un rire nerveux passa par les dents serrées de l'italien.

— Et vous croyez l'aimer ! s'écria-t-il. Moi, plutôt que de la savoir heureuse avec un autre, je la veux désespérée, je la voudrais morte !

Il y eut une seconde pause.

Rodolphe allait et venait par la chambre, avec des allures de bête fauve. Albert, immobile, réfléchissait.

— Ainsi, reprit-il, vous ne voulez rien entendre ?

— Rien.

— C'est une lutte ?

— Comme vous dites.

— Et, pour en sortir vainqueur, vous ne reculez pas même devant un crime ?

— Pas même devant un crime.

La suite à demain. Charles DESLYS.

mesure par trop arbitraire, a été menacé d'être arrêté en pleine séance. C'est pour-quoi, de reste, Vermorel s'est empressé de donner sa démission de membre du Comité.

M. Delescluze, qui a voulu soutenir Vermorel, s'est vu menacé, lui aussi, de prison par les citoyens Billioray, Pyat et Vallès.

Au sujet de ce dernier, un de ces ex-amis du *Figaro*, vient de faire un étrange pari :

Il a parié dix louis que Vallès serait parti avant jeudi.

— Je gagnerai à coup sûr, a-t-il ajouté, car Jules Vallès m'a dit hier que le danger devenant menaçant, il avait pris des précautions pour s'aller en Belgique.

Le citoyen Tridon, membre de la Commune, est gravement malade. Il a conscience de son état et même de la situation de Paris.

L'Avant-Garde lui prête en effet ces paroles :

— Si les Versaillais entraient et me fusillaient, disait-il, ils ne me prendraient que bien peu de vie.

On raconte qu'hier matin, pendant son dîner, M. Thiers a reçu du nouveau préfet de Bordeaux, M. P. Duval, une communication des plus importantes. Le préfet de la Gironde faisait savoir au gouvernement qu'il avait saisi une lettre adressée par M. Henri Rochefort à sa maîtresse, qui est en ce moment installée à Arcachon.

Le citoyen Henri Rochefort demandait à son amie de faire ses malles sans retard pour aller tout de suite s'installer à Bruxelles, d'y arrêter de préférence l'appartement qu'ils y ont déjà occupé, s'il était libre, et qu'il irait la rejoindre le 20 mai.

Les gens de la Commune commencent à filer, et il y a gros à parier que, le jour où nous entrerons à Paris, il n'en restera plus un seul chef. Les malheureux moutons qui se sont laissés conduire au combat pour défendre les immortels principes de 1871, paieront pour eux.

Sur la place de la Mairie, à Montmartre, une batterie d'artillerie était prête à partir, lorsque les hommes ont réclamé leur solde arriérée. Malgré les promesses et les menaces, ils sont descendus de cheval, abandonnant les canons, les caissons et les chevaux. Les femmes criaient plus fort que les hommes et applaudissaient en voyant la débandade et riaient à la barbe des officiers.

Deux officiers payeurs, habitant la chaussée de Clignancourt, ont disparu, emportant l'argent qui leur avait été confié. Une descente opérée ce matin à leurs domiciles respectifs n'a amené aucun résultat.

Le 117^e bataillon de la garde nationale a de nouveau, aujourd'hui, refusé de faire son service.

Le 8^e a refusé de même, mais, en même temps, il a dit qu'il ne rendrait pas ses fusils.

Dans la nuit de samedi, tous les habitants de Passy et d'Auteuil ont été réveillés dans leur premier sommeil, il était entre onze heures et minuit, par ces mots qu'accompagnaient de violents coups de sonnette ou de crosses de fusil : Ouvrez, au nom de la loi ! Il s'agissait pour les fédérés de faire ouvrir les portes de toutes les maisons, afin de s'assurer un refuge en cas d'attaque.

LES COMBATS SOUS PARIS

LA JOURNÉE DU 16 mai

Il n'y a pas eu de faits de guerre à raconter ; nous en sommes, en ce moment, aux travaux de siège, à l'art militaire pur. Ce n'est pas qu'on emploie absolument les moyens lents et sûrs qui amènent une armée presque sur les glacis d'une place par des chemins, cependant, qu'elle que soit l'inexpérience de l'ennemi, il ne faut pas se lancer inutilement dans les attaques aventureuses et imprudentes dont parlait le citoyen Rossel dans sa lettre à la Commune.

À moins d'entrer dans des détails techniques dont l'insurrection, malgré son ignorance, pourrait tirer profit, il ne m'est plus permis de vous donner de plus amples renseignements.

Agir autrement, ce serait, dans le but de satisfaire la curiosité sans doute impatiente du public, exposer la vie des braves gens qui nous défendent.

Qu'il vous suffise de savoir que nous som-

mes, à certains endroits, à quelques centaines de pas du rempart, et que, si les Prussiens en étaient arrivés ou nous en sommes dans le courant de novembre, ils n'auraient pas attendu huit jours pour entrer dans Paris.

Ce n'est plus par jours, c'est par heures que l'on peut compter la résistance de la Commune ; le moment est trop grave pour que l'en dise plus long. (Gaulois.)

Les opérations militaires entrent dans la phase décisive.

Il n'est pas besoin d'avertissements de l'autorité pour comprendre que la moindre indiscretion pourrait être préjudiciable à notre armée, en livrant à la Commune le secret des manœuvres militaires.

(Temps.)

Le général Douai a fait cette nuit des progrès considérables dans le bois de Boulogne. C'est la seule chose que nous devons dire de l'état de nos opérations. (Liberté.)

Un des journaux de la Commune, l'Avant-Garde, donne la nouvelle suivante :

A Puteaux, les deux bras de la Seine sont traversés par un pont de bateaux. Le maréchal Mac-Mahon s'y est rendu en personne, et, sous ses yeux, dix-sept pièces de canon de fort calibre ont passé sur ce pont et sont descendues dans le bois de Boulogne.

Un deuxième pont a été jeté à cent mètres du pont de Suresnes.

Entre ces deux ponts, on se proposerait d'en jeter un troisième.

Le front du Sud.

Les déclarations publiques du colonel Brunel nous apprennent que les fédérés ont évacué le petit collège de Vanves.

Ainsi, de la Seine à la porte de Vanves, la ligne de défense est reculée jusqu'aux remparts.

Par elle-même, cette ligne de défense résisterait indéfiniment à tout assaut d'infanterie ; mais, dans la circonstance présente, elle perd considérablement de sa valeur, parce qu'elle est prise en enfilade par les batteries de Montreuil.

On peut dire que le principal avantage que les Versaillais aient retiré et puissent retirer de la possession du Mont-Valérien, c'est de pouvoir installer librement de la grosse artillerie de position au-dessous de l'ancienne redoute des Prussiens, si offensive, dans le prolongement direct d'une ligne, qui prend la plate-forme des remparts, au Point-du-Jour, et la suit, tant que le canon peut porter.

Or, de Montreuil au Point-du-Jour, il y a quatre kilomètres ; comme les grosses pièces vont facilement à sept et huit kilomètres, le rempart est donc exposé à découvrir jusqu'à Montreuil.

En résumé, sur ce front de Paris, les forts sont pris, et ce rempart peut être rendu intenable.

Dans les carrières de Montrouge

Nous avons dit que les gardes nationales formant la garnison du fort de Vanves, s'étaient sauvés par les souterrains qui communiquent avec les carrières de Montrouge.

Nous avons dit aussi qu'un grand nombre de fédérés s'étaient égarés dans ce labyrinthe inextricable et avaient failli périr de faim et de froid.

Voici, d'après la *Vérité*, comment s'est opérée leur délivrance :

C'est M. Chollet (Auguste), carrier de la ville, demeurant rue Pernetty, 40, à Plaisance, qui, le premier, a découvert les gardes nationaux dans ces souterrains : c'est lui qui, par trois fois, est revenu à la charge et les a délivrés presque tous.

Nous pouvons donc garantir les détails de cette affaire si douloureuse, où plus de douze cents hommes ont, à notre portée, à quelques cents mètres de Paris, été menacés de périr étouffés, sans air, sans subsistance, dans les catacombes extérieures des bastions.

Auguste Chollet était parti samedi, à 6 heures du soir, pour aller à son travail. Avec ses compagnons, il était arrivé, par la descente de Montrouge, dans les catacombes, à partir de la Vache noire, il avait laissé le fort de Montrouge sur la gauche, et s'était dirigé dans le sens du fort de Vanves, où l'appelait son travail.

L'on sait, en effet, que chaque atelier a un poste différent, qu'il y a plusieurs communications, plusieurs descentes qui, depuis la plaine, convergent à ces souterrains.

Chollet avait avec lui ses compagnons, armés de leurs outils, de leurs revolvers et de chandelles ; il était six heures. Vers dix ou onze heures, ils ont rencontré un premier groupe de quatre-vingts ou cent hommes, parmi lesquels un lieutenant à l'air timide, à la figure imberbe, et qui était la compagne du commandant.

Ces cent hommes composaient à peu près l'état-major du fort, et avaient pu s'échapper par le puits du fond, où une corde est toujours disposée de manière que, des forts aux souterrains, la communication ne soit jamais interceptée.

Chollet trouva là ces hommes sans lumière, couchés dans la boue, souffrant le froid et la faim. Il leur fit distribuer des chandelles, leur montra le chemin et les fit défilé devant lui, à travers ces carrières à plusieurs étages, quelquefois très-basses, se reliant entre elles par de méchantes escaliers et se distribuant en innombrables ruelles, qui font de ces souterrains un endroit très dangereux et même impraticable.

Le premier groupe fut ramené à la Vache-Noire. Chollet cassa une croûte, comme on dit, et accompagné d'un manouvrier armé de son revolver, de cartouches, de chandelles, il reprit le chemin des catacombes vers minuit et demi du matin. Bientôt une vague odeur de poudre, de goudron et de fumée les suffoqua ; ils s'arrêtèrent pour éviter toute surprise, et de peur de tomber dans une embuscade versaillaise.

Enfin, ils arrivèrent à un second groupe, qui était à moitié asphyxié dans les souterrains.

Ce second groupe était encore assez nombreux : deux cents au moins. Ces pauvres gens, à moitié noyés dans les eaux mortes des carrières, couverts de plâtre, de gravois, de ruines, trouvèrent une force nouvelle dans leur gratitude. Ils embrassèrent leur sauveur et ne savaient comment témoigner leur joie.

Des chandelles leur furent distribuées et l'on prit ensemble le chemin souterrain du fort Montrouge. L'air vif de la nuit, quand ils purent le respirer librement, les enivra au point qu'il fallut les laisser longtemps en repos avant de pouvoir obtenir d'eux quelques détails sur l'évacuation du fort.

Chollet cependant se rappela, d'après quelques renseignements donnés, par les hommes qu'il avait sauvés, que quelques gardes nationaux pouvaient encore être restés sous le fort. Il retourna donc aux eaux de Vanne, canal pour les eaux de Paris, vers le bastion 80, où se trouve le chemin par où, vers la droite, en traversant la plaine, on file vers les catacombes.

Il arriva à proximité du fort, sous terre toujours, là, l'air était rarefié au point que la lumière s'éteignit. Dans l'ombre, il put entendre les gémissements étouffés des hommes lointainement rassemblés dans les ombres épaisses. On se héla, on se reconnut, on se recommanda mutuellement une indispensable prudence. Enfin, on put rallumer les torches, se guider l'un après l'autre le long des ces tortueuses tanières, se trainer comme des couleuvres à travers l'eau sale, les herbes humides, les plâtres mouillés, effarouchant les oiseaux de nuit et écrasant mille bêtes immondes, jusqu'à la pure lueur des étoiles, sous le ciel calme de la nuit.

Il y avait là des cantinières, des ambulancières. Les soins les plus dévoués avaient été donnés aux gardes nationaux. Ce qui n'étonnera point, ce sont les femmes qui ont, dans cette circonstance, montré le plus de sang-froid, de présence d'esprit et de courage. Les ambulancières ont voulu emmener les blessés. Les cantinières distribuaient leurs cordiaux et veillaient à l'entretien des torches.

LES EFFETS DU BOMBARDEMENT

Paris, 16 mai 1871.

Passy continue à être extrêmement éprouvé par les obus. Le grand établissement des frères de la Doctrine chrétienne a été entièrement effondré hier.

Les élèves, au nombre de 900, et les frères avaient depuis longtemps abandonné l'établissement.

Toutes les femmes qui, malgré le bombardement, étaient encore restées dans Passy, ont été invitées à quitter leur domicile, non-seulement à cause des dangers que fait courir le bombardement, mais parce qu'on suppose que Passy pourrait devenir le théâtre d'une lutte de rues presque corps à corps.

La ville de Boulogne est toujours éprouvée par le feu des insurgés. Un certain

nombre d'obus sont tombés cette nuit sur des maisons occupées. C'est la maison du maire, M. Corard, puis la place de l'Eglise et la mairie qui a reçu deux projectiles. Personne n'a été atteint. Dans la rue d'Anguesseau, les habitants ont déminé ou bien ont couché dans leurs caves.

Ces obus ne viennent pas du rempart, qui est complètement déserté par l'artillerie insurgée. Ce sont des pièces de 7 qui sont tirées à toute distance et au hasard, ou bien encore des pièces de 24 traînées par six chevaux qui sont conduites jusque sur le quai de Grenelle et tirent 5 à 6 coups jusqu'à la redoute de Montretout. Dès qu'elles sont découvertes, elles abandonnent la position.

Un accident affreux est arrivé hier sur la route de Gennevilliers à Colombes.

Une voiture venant des champs, sur laquelle étaient trois paysans, suivait la route de Gennevilliers à Colombes, quand un obus est venu tomber à six mètres de la voiture.

L'obus, en éclatant, a fracassé les deux jambes de derrière du cheval et a blessé les trois paysans, dont un, aujourd'hui à l'hôpital d'Argenteuil, est sur le point d'être amputé aux genoux.

PRÉPARATIFS DES FÉDÉRÉS

Paris, 16 mai 1871.

Ce qui manque le plus aux fédérés, c'est l'arme spéciale du génie. Leurs journaux constatent, avec épouvante, qu'il leur est de toute impossibilité de faire face même aux plus urgentes réparations de leurs fortifications entamées.

Un bon nombre d'entre eux expliquent ainsi la chute prématurée des forts d'Issy et de Vanves, mais oublient d'en tirer cette conséquence : que tous les forts et tous les remparts tomberont pareillement et fatalement dans un délai qu'il serait, dès à présent, facile de déterminer.

Le Comité de salut public fait appel à tous les travailleurs, terrassiers, charpentiers, maçons, mécaniciens, âgés de plus de quarante ans. Un bureau sera immédiatement ouvert dans les municipalités pour l'enrôlement et l'embarquement de ces travailleurs, qui seront mis à la disposition de la guerre et du Comité de salut public.

La barricade des Tuileries s'élève avec une rapidité surprenante.

Devant la petite fortification de la rue St-Florentin, des ouvriers sont occupés à poser une grille de fer, puis à bientôt un pont-levis.

Rue Royale, le mur de défense s'élève déjà à deux mètres cinquante centimètres au moins.

On lit dans le journal la Commune :

On s'est avisé un peu tard, selon nous, de fortifier la porte Dauphine, qui forme l'entrée principale du bois de Boulogne. Dès que les Versaillais se sont aperçus de notre intention, ordre a été donné à leurs batteries d'empêcher l'exécution de ces travaux, et nous devons dire que jamais ordre ne fut mieux exécuté.

Pendant toute la journée, les obus du plus gros calibre sont tombés tout autour et ont forcé nos ouvriers à la retraite.

On lit dans la Justice :

Les canons de Montmartre ont ouvert leur feu hier matin, comme nous l'avions annoncé.

Mais un accident imprévu a obligé de le suspendre immédiatement.

Les obus n'ayant pas la portée voulue allaient tomber sur nos propres troupes à Clichy.

A PARIS

Paris, 16 mai 1871.

On lit dans le Journal officiel de la Commune :

Sur la délibération approuvée du Comité de salut public, le citoyen Jules Fontaine, directeur général des domaines,

En réponse aux larmes et aux menaces de M. Thiers, le bombardeur, et aux lois édictées par l'Assemblée rurale, sa complice,

Arrête :

Art. 1^{er}. Tout le linge provenant de la maison Thiers sera mis à la disposition des ambulances.

Art. 2. Les objets d'art et livres précieux seront envoyés aux bibliothèques et musées nationaux.

Art. 3. Le mobilier sera vendu aux enchères, après exposition publique au garde-mobilier.

Art. 4. Le produit de cette vente restera uniquement affecté aux pensions et indemnités qui devront être fournies aux veuves et orphelins des victimes de la guerre infortunée que nous fait l'ex propriétaire de l'hôtel-Georges.

Art. 5. Même destination sera donnée à l'argent que rapporteront les matériaux de démolition.

Art. 6. Sur le terrain de l'hôtel du parc, sera établi un square public.

La Commune de Paris voudrait donner à entendre que les collections artistiques de M. Thiers, dont la confiscation vient d'être ordonnée, seront déposées dans les musées de la capitale. Hélas ! il n'en est rien. Des nouvelles de bonne source nous permettent de penser qu'après la publication du décret du Comité de salut public, les collections de l'illustre homme d'Etat, notamment les bronzes, ont été mis au pillage. Des industriels interlopes, Américains pour la plupart, ont fait leur choix parmi ces richesses qu'ils ont obtenues à vil prix, et dont la trace sera nécessairement très-difficile à ressaisir plus tard. On nous assure même qu'un ami de M. Thiers a pu faire passer hier soir un petit bronze, enlevé à sa collection, et qui avait été acheté pour quelques francs à un enfant de quinze francs.

Les journaux supprimés par la Commune sont : *Le Siècle*, *la Discussion*, *le National*, *l'Avenir national*, *le Corsaire*, *le Journal de Paris*.

Il ne reste plus à Paris que les journaux publiés par la Commune.

La liberté du mensonge est sauve !

L'adjudicataire des baraques en planches du Champ-de-Mars vient d'éprouver une singulière surprise.

Ayant acheté ces matériaux au prix de 2 millions payables d'avance, l'industriel dont il s'agit en prenait possession, lorsqu'un commissaire de la Commune arriva et réquisitionna, non seulement les planches, mais encore les voitures et les chevaux qui allaient les emporter.

On craignait vraiment de faire du tort à Robert Macaire, en lui comparant les messieurs qui ordonnent ou laissent commettre de pareilles infamies.

Au club de la Trinité (club de femmes), les orateurs sont habillés de rouge et portent le bonnet phrygien.

Hier, le divorce a été voté à l'unanimité.

LES SQUELLETES DE ST-LAURENT

Nous avons pu pénétrer hier dans le curieux ossuaire qui vient d'être découvert dans les substructions de l'église Saint-Laurent.

Cette trouvaille, rapprochée des bruits sinistres qui coururent, il y a quelques années, et surtout les circonstances singulières dans lesquelles elle s'est produite, ont donné lieu à une enquête qui éclaircira sans doute ce mystérieux événement.

La crypte où se trouvent les squelettes est située derrière le chœur, au-dessous de la chapelle de la Vierge, qui occupe le petit bâtiment circulaire faisant le coin du faubourg St-Martin et de la rue Sibour.

On enjambe des débris, puis on descend un petit escalier de pierre, rapide et sombre ; on pose le pied sur une terre molle et grasse, c'est l'entrée du caveau.

Tout d'abord une senteur étrange me vint à la gorge, odeur sui generis, et que j'appellerai sépulchrable.

Je venais de quitter le boulevard tout ensoleillé, et mes yeux ne s'habituèrent pas encore à la lumière vacillante d'une bougie fichée dans la terre.

Cette lueur frappait obliquement sur le crâne dénudé d'un squelette, dont elle accusait avec exagération les saillies et les dépressions.

Les mâchoires étaient démesurément ouvertes, comme si la mort eût voulu, dans un suprême effort, lancer un appel désespéré.

Autour de lui, tout était sombre.

Bientôt, cependant, on apporta d'autres bougies, et je pus me rendre compte de la conformation du caveau et de son funèbre contenu.

C'est un hémicycle voûté, percé de deux cupulaires fort étroits, qui ont été bouchés à une époque relativement récente.

On y pénètre par trois entrées formées de deux piliers en arcades.

Le côté droit seulement a été déblayé ; à gauche, la terre recouvre encore les squelettes, peu profondément enfoncés, car le pied se heurte à chaque instant à quelque affreux débris.

Quatorze squelettes ont été mis ainsi à découvert, mais ils recouvrent une seconde couche de cadavres et peut-être une troisième.

Ils ont été ensevelis, sans bière, dans de l'humus ou terre de jardin, et recouverts de chaux.

Ils sont symétriquement pressés, et avec un ensemble de dispositions qui impliqueraient que l'opération a été faite en une seule fois, et avec la préoccupation de faire tenir le plus grand nombre de cadavres restreints dans un espace donné.

La plupart sont des squelettes d'hommes, reconnaissables surtout par la forme du crâne et la conformation de l'os iliaque, leur taille varie de 1 mètre 50 c. à 1 mètre 70 c.

Quatre sont disposés pied contre pied, en forme d'éventail ; un cinquième squelette, dont on aperçoit seulement la tête et les vertèbres supérieures de l'épine dorsale, leur sert de traversin.

Neuf autres squelettes sont ensevelis sur deux rangées, de façon à ce que la tête de l'un touche presque les pieds de son voisin.

Les mâchoires distendues de ces restes humains dominent, à la lumière, des effets d'un fantastique surprenant ; par moment il semble que ces os décharnés vont s'agiter pour raconter quelque lugubre tragédie.

Presque toutes les têtes ont conservé leurs dents, et les sutures imparfaites de la boîte osseuse dénotent la jeunesse des sujets. Ces têtes sont généralement penchées à droite ; ce qui indiquerait que l'ensevelissement a eu lieu avant la rigidité cadavérique.

En outre, l'inhumation paraissant de beaucoup postérieure au décret de la première révolution, qui interdit l'ensevelissement dans les églises, doit avoir été, sinon criminelle, au moins illégale.

Un témoin, parmi les infiniment petits, vient corroborer cette opinion ; c'est un insecte qui vient de trouver un entomologiste qui nous accompagne, et qui se nourrit exclusivement de ligaments ; il est peu probable que cette bestiole se soit imposé un jeûne de quatre-vingts ans.

En outre, près de la tête d'un squelette de femme, déterrée, non loin d'un des piliers de la triple entrée, on a trouvé un peigne d'écaïlle, dont la fabrication ne peut remonter fort loin, et qui a pu être ornée de matières précieuses.

En inspectant les murs du souterrain, on voit qu'il a dû servir de prison, à une époque fort antérieure à l'ensevelissement de ces cadavres.

Nous avons, à l'aide d'une allumette bougie, déchiffré quelques grossières inscriptions :

BARDOM 1713.

JEAN SERGE 1714.

VALENT...

Ces noms sont placés en face de l'ouverture du soubirail qui donnait sur la rue Sibour, ancienne rue de la Fidélité.

Les murs du caveau portent des traces de crépît qui dénotent une restauration qui ne doit pas remonter à plus de quelques années.

Il serait intéressant de questionner l'architecte et le conducteur des travaux de la dernière restauration de l'église Saint-Laurent.

Après avoir assisté à la reproduction photographique des squelettes, très-habilement faite par Etienne Carjat, à l'aide de la lumière électrique, je me suis empressé de quitter ce lieu funèbre, dont la pesante atmosphère commençait à m'écœurer.

J'ai remonté le petit escalier de pierre, en haut duquel on m'a fait remarquer une excavation pratiquée sous la maçonnerie en brique du calorifère, dont la récente construction est de toute évidence.

Là ont été retrouvés sept cadavres ; leur ensevelissement ne peut absolument remonter à plus de quelques années, et la situation anormale de leur sépulture prouve surabondamment qu'il y a crime.

Quel est l'assassin ? Quelles sont les victimes ? Il y a renfermé dans une armoire, le squelette d'une jeune femme encore ornée de magnifiques cheveux blonds ; les commères qui assiègent les entours de l'église parlent de la fille d'un marchand de vin du quartier ; on ne sait quel fondement accorder à ce bruit qu'éclaircira l'instruction.

Toujours est-il qu'il y a là un fait mystérieux, illégal, dont la justice est saisie, et c'est d'elle que les citoyens doivent attendre les éclaircissements qui leur sont dus.

A VERSAILLES

Versailles, 16 mai 1871.

Une partie des canons et les drapeaux pris par nous au fort de Vanves ont été amenés hier à Versailles, vers cinq heures, par un détachement que commandait un lieutenant-colonel d'état-major.

Après du colonel se tenait le commandant Quinsopmaz, député de l'Isère et attaché à l'état-major du général Cissey. On se souvient qu'au début de la campagne, le député de l'Isère s'était engagé comme simple mobile.

Une escouade de dragons, clairon en tête, ouvrait la marche ; venaient ensuite des pelotons de fusillers marins, des 71e, 46e et 85e de ligne, du 17e chasseurs à pied et de l'artillerie.

28 pièces de canon suivaient l'infanterie. Il y avait parmi elles un canon revolver dont la gueule a été complètement défoncée par un boulet : la plupart des canons se chargeant par la culasse ont perdu leurs obturateurs.

On remarquait également une mitrailleuse du système américain. Les caissons de cette artillerie étaient dans un état déplorable, la plupart défoncés ; les boulets et les obus avaient endommagé, troué les caissons et brisé les jantes des roues.

Sept ou huit pièces ont été atteintes par des obus, qui les ont démontées en partie : deux ont la gueule brisée. Enfin toutes, sans exception, ont été touchées et témoignent de l'habileté de nos artilleurs.

Sur un des canons que nos soldats nous ont ramenés, nous avons relevé l'inscription suivante :

LE SIECLE

Souscription patriotique du journal LE SIECLE

Ce qu'il y a de curieux, c'est que ce canon est arrivé à Versailles précisément le jour où la feuille de MM. feu Hayin et Cernuschi était supprimée à Paris.

Le cortège s'est rangé dans la cour d'honneur du palais, où il a été reçu par une délégation de l'Assemblée.

Dès son arrivée, MM. Baragnon, de Tarteron et le baron de Larcy étaient venus féliciter le sergent-major Henri Dumas, du 17e chasseurs à pied, qui a enlevé le drapeau du 67e bataillon et désarmé le porteur-drapeau en lui arrachant son revolver.

Henri Dumas, qui est né à Manduel, près de Nîmes, dans le Gard, ce qui explique l'empressement qu'ont mis les députés de son département à venir féliciter leur brave compatriote, n'a que vingt-trois ans. Il est déjà chevalier de la Légion d'honneur et il a gagné sa croix à Champigny, où il fit à lui seul quinze Prussiens prisonniers.

On sait avec quelle émotion l'Assemblée nationale a entendu la lecture des articles du traité de paix relatifs à nos futures relations commerciales avec l'Allemagne.

L'écho de cette émotion s'est traduit dans le salon de l'un de nos députés les plus influents, qui a répondu ces paroles à ceux qui lui soumettaient vivement leurs observations :

« Nul ne peut forcer nos nationaux à consommer les produits allemands. Le patriotisme français sera-t-il à la hauteur du patriotisme italien, qui, pendant tant d'années, s'est refusé à acheter le moindre produit de l'Autriche qui opprimait la Lombardie et la Vénétie ? C'est l'épreuve à laquelle nous allons assister ? »

Les costumes de toutes les nations se rencontrent en ce moment dans la rue des Réservoirs, ou sous les arbres de l'avenue de St-Cloud. Ce sont des Grecs, des Egyptiens et des Arabes, qui habitent Paris et qui ont fui, eux aussi, les bouleversements de la capitale.

Un Arabe, vêtu d'un long burnous d'une blancheur éclatante, examinait hier les canons de la place d'armes, et lui-même était l'objet de la curiosité publique. Cet indigène, nous le connaissons depuis longtemps.

C'est un nommé El-hadj Aïssa ben Abdallah, de la tribu des Ouled-Sidi-Abdallah, près Mostaganem, province d'Oran, lors de la déclaration de guerre contre la Prusse, il vint en France comme *aleb*, attaché au 1er tirailleurs algériens.

Le *aleb* est un personnage religieux versé dans la connaissance du Coran, et qui remplit chez les indigènes à peu près les mêmes fonctions qu'un aumônier chez nous.

A la bataille de Reichenhoffen, il fut blessé au genou par un éclat d'obus pendant qu'il s'occupait de relever les blessés. Il revint ensuite à Paris et assista à tout le siège

ainsi qu'aux diverses sorties, où il prodigua sa personne pour accomplir ses devoirs.

Actuellement il se trouve à Versailles, en subsistance au 3e hussards, attendant un ordre de retour en Algérie.

LOTÉRIE PATRIOTIQUE

autorisée pour toute la France

POUR LES VICTIMES

DE LA GUERRE. — LES VEUVES — ORPHELINS

LE BILLET 25 CENTIMES

Gros lot 60,000 fr. (55,000 fr. espèces)

Nombreux lots : 5,000 fr., 3,000 fr., 2,000, etc.

Clôture, 30 juin ; suivie du TIRAGE

Billets chez tous libraires, débiteurs de tabac

et toutes les personnes favorisant ce but patriotique.

Et, pour recevoir, par la poste, dans toute la France, quarante numéros, adresser mandat-poste 214 FRANCS, au directeur du BUREAU EXACTITUDE, 68, rue Rivoli, Paris.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Siégeant à Versailles

PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY.

Séance du 16 mai.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. le comte Jaubert dépose la proposition de la loi suivante : « La maison de M. Thiers, chef du pouvoir exécutif de la République française, sera relevée aux frais de l'Etat. » Je prends la liberté de déposer cette proposition. M. le chef du pouvoir exécutif, tant accablé qu'il soit par le désastre qui le frappe, aurait dédaigné de plaider *pro domo sua*. J'ai pensé qu'il convenait de demander à l'Assemblée un grand acte de justice nationale.

M. le président. — Renvoyé à la commission d'initiative. (Protestations nombreuses.)

Voix. — L'urgence, l'urgence !

L'urgence est adoptée à l'unanimité.

Une autre proposition, conçue dans le même sens, est déposée par M. Lepeyre ; elle est motivée sur ce que la prétendue Commune de Paris a voulu se venger des services que M. Thiers a rendus au pays.

L'urgence est de nouveau votée sur cette proposition.

M. Alph. Peyrat, dépose une proposition pour laquelle il demande l'urgence.

Voix. — Quel est l'objet de la proposition ?

M. Alphonse Peyrat. — Que l'Assemblée nationale reconnaisse la République comme le gouvernement définitif de la France. C'est le seul acte qui peut rendre le calme aux esprits, la sécurité aux intérêts. Trois faits me déterminent à soumettre cette proposition : les élections municipales qui viennent d'avoir lieu, les intrigues dynastiques et l'affirmation d'un prince immuable en ses idées et qui se dit le représentant du droit.

Après quatre-vingts ans d'épreuve, à quoi la France peut-elle se rattacher, si ce n'est à la République ? Elle n'a que le choix entre la République et la légitimité ; le choix ne saurait être douteux.

L'urgence, mise aux voix, n'est pas déclarée. (Rumeurs, protestations.)

M. le président. — La proposition est renvoyée à la commission d'initiative. (Protestations.) Ce vote n'aurait pas été compris ? (Nouvelles protestations.)

M. le comte de Melun dépose le rapport sur la proposition ayant pour objet de faire faire des prières publiques.

Voix nombreuses. — Lisez le rapport.

M. le comte de Melun donne lecture de son rapport sommaire qui se termine par ce vœu : Il faut espérer qu'aucune entrave ne s'opposera à l'adoption de cette loi. Le vote sera un acte de foi et déjà une prière. (Approbation.)

Voix nombreuses. — Aux voix ! aux voix !

M. Langlois. — Il n'est pas dans les habitudes de l'Assemblée de voter sans que le rapport ait été imprimé et distribué ; une Assemblée législative ne vote pas sans discussion.

Voix. — Discutez ! discutez !

M. le président. — Le règlement permet la discussion immédiate. La discussion donc ouverte.

M. Cocheron pense que le règlement doit être interprété autrement ; qu'il faut que l'Assemblée fixe le jour de la discussion, afin que chacun soit averti.

M. le président donne lecture de l'article 85, qui dit formellement qu'après l'urgence déclarée, l'Assemblée peut passer immédiatement à la discussion du rapport.

M. Langlois. — Je révoque mes révo-

la modération. Mais j'invite l'Assemblée au calme. J'ai pour le sentiment religieux un respect trop grand pour ne pas vouloir que cette discussion conserve toute sa dignité.

S'il plaisait aux évêques de France d'inviter tous les fidèles du pays à des prières publiques, non-seulement je ne protesterais pas, mais j'applaudirais et je me dirais qu'on ne pourrait mieux faire que de mettre des chrétiens en communication avec le Dieu de bonté et de clémence, avec le Dieu qui enseigne le pardon des injures.

Moi qui ne crois pas que la dernière raison soit, comme le prétend le général Ducrot, la raison du canon, j'applaudirais. Mais il ne s'agit pas seulement d'un acte chrétien, il s'agit d'un acte politique (protestation). Je sais bien que dans les termes du projet de loi il y a demandé, mais tout le monde ne demande pas de la même manière. Quand les fonctionnaires demandent, ils ordonnent.

C'est un précédent contre la liberté des cultes que vous créez là et je crains que les signataires de la proposition n'aient été que de maladroits amis (Protestations). Je veux que la conscience du prêtre soit libre, entière; bien que je sois convaincu qu'il n'y a aucun ministre en France, à quelque culte qu'il se rattache, qui ne soit de cœur avec le but que vous vous proposez.

Remarquez que ce n'est pas parce que la République sera le gouvernement légal de la France, une raison pour qu'il n'y ait en France que des républicains. Or, il peut y avoir des prêtres qui soient monarchistes. Il n'est donc pas bon qu'ils soient obligés de prier pour la République, ne mêlez pas la politique à la religion.

Un membre de la droite. — Le prêtre ne voit que Dieu et la patrie avant tout.

M. Langlois. — Un second inconvénient, c'est de porter atteinte à la liberté de conscience des fonctionnaires.

J'ai été officier de marine, et j'ai vu des officiers violents dans leur conscience; on ne donnera pas d'ordres, dit-on, mais celui qui n'ira pas à ces prières sera mal noté ou donnera lieu à un grand scandale. Quand l'homme s'est humilié, il en conserve un profond ressentiment. De là les doctrines détestables inspirées par les haines. Prenez garde de créer une réaction terrible.

Vous croyez faire un bon acte, vous en faites un mauvais. Je sais quel sera votre vote, mais je sais aussi que votre vote ne signifiera rien, car vous êtes une Assemblée politique et non un concile.

M. de Melun. — Quand on traite des questions qui intéressent les chrétiens, il faut être chrétien soi-même. (Rumeurs.) Nous ne voulons pas qu'on nous force de nous frotter dans nos cœurs nos sentiments religieux.

Une voix. — Allez aux églises, on ne vous empêchera pas.

Une voix. — La clôture! la clôture!

M. de Melun. — Le compte de Douhet déclare qu'il eût été préférable que la discussion s'est ouverte, et qu'elle soit complète; il proteste contre la clôture.

M. Dugué demande qu'on ajoute dans les synagogues, les temples et les mosquées, ainsi que dans les églises. La proposition s'applique à tous les cultes reconnus par l'Etat.

Voix. — C'est évident! (Rumeurs.)

M. de Melun. — La commission l'a enlevé ainsi. (Rumeurs.)

M. Dugué. — Dans ce cas, je retire mon amendement.

Le scrutin public est demandé.

Voici le résultat du scrutin: 420

Pour l'adoption, 420

Contre, 19

L'Assemblée adopte la proposition.

Dépôt de la démission des membres du Conseil municipal de Brioude.

M. le général Le Flô dépose un projet de loi qui a pour objet de rapporter le décret du Gouvernement de la Défense nationale sur le commerce des armes de guerre.

L'ordre du jour appelle le vote du président, des vice-présidents et des secrétaires de l'Assemblée.

Le scrutin pour la nomination du président donne les résultats suivants:

Nombre de votants par suite de l'annulation de 70 bulletins blancs: 513

M. Grévy a obtenu 506

En conséquence, M. Grévy est proclamé président.

Le scrutin pour la nomination des vice-présidents donne les résultats suivants:

Nombre de votants: 418

MM. Vitet 330

Benoist-d'Azy 325

Martel 321

Léon de Malleville 265

Viennent ensuite:

MM. V. Lefranc 62

D'Audiffret-Pasquier 25

Daru 44

Buffet 44

MM. Vitet, Benoist-d'Azy, Martel et Léon de Malleville sont proclamés vice-présidents.

On passe ensuite au scrutin pour la nomination des secrétaires de la Chambre.

Résultat du scrutin pour le vote des secrétaires:

Nombre des votants: 418

MM. Bethmont 383

de Meaux 352

Johnson 345

de Barante 333

de Castellane 293

Rémusat 272

En conséquence, MM. Bethmont, comte de Meaux, Johnson et de Barante, ayant réuni plus de la moitié des suffrages ont été proclamés secrétaires.

Venaient ensuite:

MM. Duchâtel 55

Lamy 30

Demain séance publique à 2 heures.

Les noms des 3 députés qui ont voté contre le projet de loi sur les prières publiques sont MM. Colas, Dauphinot et L. Say.

NOUVELLES DE LYON

Versailles, 18 mai, midi.

Le Journal officiel contient la nomination de M. Hénon, comme maire de Lyon, et de MM. Barodet, Chaverot, Bouchu, Vallier, comme adjoints.

Mercredi soir, a eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville, comme les mercredis précédents, la réunion de MM. les chefs de bataillon de la garde nationale.

M. le général Bourras a entretenu l'assemblée des mesures de réforme à prendre pour la réorganisation de la garde nationale et la meilleure observation de la discipline à l'avenir.

Le cours Morand était envahi mercredi soir, vers dix heures, à la hauteur de la rue Duguesclin, par une foule nombreuse et animée.

La musique du 16^e bataillon de la garde nationale jouait les plus beaux morceaux de son répertoire, et l'air retentissait d'acclamations.

Il s'agissait d'une aubade donnée par le 16^e bataillon à M. Hénon, à l'occasion de sa nouvelle nomination de maire; et tout le quartier s'associait sympathiquement à cette démonstration, à laquelle nous ne pouvons que nous associer.

Par arrêté du chef du pouvoir exécutif, est nommé au grade d'officier de la Légion d'honneur M. Tourrel (Paul-Adolphe-Emile), chef de bataillon, major de place à Lyon; chevalier de décembre 1868; 27 ans de services, 6 campagnes, plusieurs citations.

Il résulte d'un avis affiché à la gare de Perrache que le chemin de fer ne délivre plus de billet pour Paris qu'aux personnes munies d'un passeport à destination de la capitale postérieur au 11 avril.

La fête de l'Ascension a été favorisée hier par un temps splendide.

Les exercices religieux ont été suivis avec recueils.

Pendant l'après-midi, la ville avait sa physionomie des jours de fête. Les promeneurs s'étaient répandus en foule sur les quais et les places publiques.

Nous recevons, au dernier moment, une lettre de M. Carle, commandant du 22^e bataillon de la garde nationale. Nous la publierons demain.

L'ouverture de la deuxième session ordinaire des conseils municipaux est fixée au 24 de ce mois.

Pendant cette session, les conseils municipaux n'auront à traiter que les affaires d'intérêt communal; ils n'auront pas, cette année, à s'occuper de l'examen des comptes de 1870 et du vote du budget supplémentaire de l'année courante et primitif de 1872.

L'examen des comptes et la confection de ces budgets auront lieu dans la session municipale qui suivra la clôture de l'exercice, qui a été portée au 31 mai par un arrêté du chef du pouvoir exécutif.

Le chemin de fer projeté de Lyon à Cham-

béry, passant par Crémieu, Morestel, St-Genis-d'Aost, surtout depuis le percement du Mont-Cenis, étant dans l'intérêt général de la France, puisqu'il serait la ligne la plus directe et la plus courte de Bordeaux pour aller en Italie, le gouvernement va s'occuper de satisfaire les populations qui le sollicitent depuis si longtemps.

Les députés du Rhône et de l'Isère, principalement ceux de la Savoie, font des démarches en conséquence.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets les instructions suivantes:

Un grand nombre de passeports, délivrés par les maires, ne sont pas revêtus de la signature des porteurs. Cette formalité étant un moyen de contrôle important pour constater l'identité des voyageurs, suspects de faire usage d'un passeport qui ne leur appartient pas, MM. les maires devront l'exiger avec rigueur, conformément aux règlements.

Mardi soir, huit officiers du 4^e bataillon ont comparu devant le conseil de discipline présidé par M. le commandant Vernanchet. Ces huit officiers étaient déférés au conseil à raison de leur absence à la prise d'armes du 30 avril.

Deux lieutenants et un sous-lieutenant ont été acquittés.

Trois sous-lieutenants ont été condamnés, par application de l'article 75 de la loi du 13 juin 1851, à l'emprisonnement, à la privation de leur grade et à la mise à l'ordre du jour des motifs du jugement. Le conseil n'a pas cru devoir leur infliger la radiation temporaire des contrôles de la garde nationale non plus que les frais d'affichage du jugement.

Deux autres sous-lieutenants devront, dans la huitaine, fournir les explications qui leur ont été demandées par le conseil. (Journal de Lyon.)

Un chien d'assez forte taille, présentant tous les caractères de l'hydrophobie, jetait l'effroi dans la rue Ferrandière.

On est parvenu à l'abattre sans qu'il ait causé de malheurs.

On nous écrit de Dagneux (Ain), le 17 mai:

Un accident, dont les suites ont été déplorables, a eu lieu à Dagneux, canton de Montluel, le samedi 13 courant; il prouve une fois de plus que les conducteurs de voitures devraient se tenir constamment à la tête de leurs chevaux ou bien être munis de rênes.

Un cultivateur était monté sur sa voiture en compagnie de sa petite fille, âgée d'environ deux ans; tout à coup le cheval prit le mors aux dents, entraînant dans sa course effrénée voiture et voyageurs.

Le propriétaire sauta pour arrêter son cheval; mais, entraîné lui-même, il fit une chute si malheureuse, qu'il s'est cassé un bras et contusionné gravement la tête. Des soins immédiats lui ont été donnés par M. le maire de Dagneux et M. le docteur Fravier.

Le cheval, affolé de terreur, continuait sa course avec la petite fille, toujours sur la voiture, et qui poussait des cris déchirants. Heureusement, un passant, le sieur Benoit Lelaquet, a arrêté le cheval et sauvé la vie de l'enfant.

M. Benoit Lelaquet, maréchal-des-logis au 14^e régiment d'artillerie, décoré de la médaille militaire pour plusieurs actions d'éclat, arrive de l'armée, et vient passer dans sa famille quelques jours de convalescence.

Trois frères Lelaquet ont combattu sous le drapeau de la France; un seul n'a pu revoir son vieux père, il est mort d'une balte allemande dans les tranchées de Paris.

M. Joly, capitaine de pompiers.

Garde à vous. Tel est le titre original d'une brochure publiée par M. Jean Dupont et dédiée à la garde nationale.

L'auteur désire le maintien de la République; il s'adresse surtout aux indifférents, aux abstentionnistes, trop nombreux, qui se désintéressent de la politique. S'ils lisent sa brochure, ils se convertiront; il est seulement à craindre, comme le dit M. Dupont lui-même, qu'ils ne la lisent pas. Nous ne saurions pourtant trop les y engager. Il faut la coopération de tous si nous voulons fonder une République véritablement durable.

En vente, chez Coste-Labaume, cours Lafayette, 5. — Prix: 50 centimes.

Il a été trouvé une montre. S'adresser maison Biétry, rue Lanterne, 29, aux initiales L. B.

NOUVELLES GÉNÉRALES

La Patrie annonce que, par suite de la signature du traité de paix, les autorités prussiennes ont pris, dès le 11, les mesures nécessaires pour la mise en marche des prisonniers français qui se trouvent encore internés en Allemagne. Leur nombre est de 163,000 et ils sont presque tous en Wurtemberg, en Saxe et en Bavière. Ils partiront par détachements et à pied jusqu'à la frontière où ils trouveront des trains de chemins de fer mis à leur disposition par le gouvernement français. Le premier départ aura lieu aussitôt après la ratification du traité de paix qui sera très-prochaine. Après la rentrée en France des prisonniers d'Allemagne et leur introduction dans les corps en ce moment en formation, notre armée atteindra, dit la Patrie, le chiffre de 400,000 hommes, et présentera des éléments excellents pour notre réorganisation militaire.

Le ministre de la guerre a reçu avis de M. de Bismarck que tous les prisonniers français actuellement en Allemagne seront concentrés en Bavière, en Wurtemberg et en Saxe, d'où ils seront dirigés sur la France dans les délais les plus prompts possibles.

Tous les trains du chemin de fer amènent à Toulon des détachements de troupes de toutes armes, allant rallier leurs corps en Algérie.

On annonce que le premier conseil de guerre de Marseille sera exclusivement chargé de la procédure relative aux faits insurrectionnels.

Près de 300 inculpés seront, dit-on, mis en jugement.

La première série, composée des principaux coupables, serait jugée à la fin de ce mois. Les autres séries suivront de près.

On ajoute que la salle du 1^{er} Conseil de guerre du fort St-Nicolas n'étant pas assez vaste pour contenir les accusés et les nombreux témoins qui doivent être appelés, les audiences seront tenues dans le Palais-de-Justice.

Dans son audience correctionnelle de mercredi dernier, le Tribunal civil d'Agén a résolu une question qui intéresse les chasseurs.

Il a décidé que si, en principe, le permis est personnel, néanmoins, lorsque certains modes de chasse exigent la coopération de plusieurs personnes, le porteur du permis peut se faire aider par des auxiliaires non pourvus eux-mêmes d'un permis de chasse. Ainsi, pour les alouettes, les ortolans, les palombes.

Mais cette exception au principe: Que nul ne peut chasser sans permis, doit être restreinte au cas où le permissionnaire est seulement aidé ou suppléé dans l'emploi du procédé de chasse qu'il dirige et surveille lui-même. Elle cesserait d'être applicable, s'il est démontré que l'auxiliaire, sous prétexte de chasser pour autrui, chasserait réellement pour lui-même.

AVIS. — On désire acquérir un petit matériel d'imprimerie. — S'adresser aux initiales S.J.O. bureau restant, Annecy.

LA TRAPPISTINE

Notre première liqueur française, préparée à l'Abbaye de la Grâce-Dieu (Doubs), par les RR. PP. Trappistes eux-mêmes. — En vente dans les principales maisons.

PRIX DE VENTE:

Liqueur verte: 7 fr. 50 la bouteille; 4 fr. 25 la 1/2 bouteille; 2 fr. 50 la 1/4 de bouteille.

Liqueur jaune: 6 fr. la bouteille; 3 fr. 25 la 1/2 bouteille; 2 fr. le quart de bouteille.

S'ad.: CARLOZ-VUILLEMIN, r. Lanterne, 13, Lyon.

LE CODE ANNOTÉ DE LA GARDE NATIONALE

Par M. A. JOLY, avocat à la Cour de Lyon

Contenant une notice historique, la législation et la jurisprudence de la Garde nationale

Prix: 1 fr. — PAR LA POSTE, 1 fr. 40

En vente à Lyon, chez M. EVRARD, libraire-éditeur, 32, rue de Lyon. et les principales librairies.

Les personnes qui désirent échanger des billets de banque contre de la MONNAIE et des SOUS peuvent s'adresser à la librairie EVRARD, 32, rue de Lyon.

Pour tous les articles non signés: EVRARD.

Lyon, imp. P. Mougin-Rusand, rue Ste-M, 1.